

# REGLEMENT TECHNIQUE TRUCKS 2009

## ARTICLE 1 : CAMIONS

Camions autorisés : MERCEDES, MAN, SISU, SISU RACING.

Le BUGYRA et les derniers MAN à suspensions sont interdits.

Les pièces d'usures ou cassées devront être remplacées par des pièces d'origine FLY.

## ARTICLE 2 : GUIDE

Le guide d'origine peut être remplacé par un guide Ninco Réf. 80106.

Il est autorisé de mettre un morceau de plastique ou carton pour éviter la rotation du guide à 360°

## ARTICLE 3 : CARROSSERIE

Tous les éléments d'origine doivent être présents (pilotes, vitres, habitacles, ...etc)

L'absence de petites pièces de décoration (essuie-glaces, rétroviseurs, pare-choc arrière) est tolérée, peinture personnelle autorisée.

Poids carrosserie (65grs). Les SISUS RACING devront placer le poids manquant sous l'habitacle du pilote.

Poids total 165grs maxi – 137grs mini.

## ARTICLE 4 : FIXATION

Les vis de fixation de la carrosserie devront être serrées à fond.

## ARTICLE 5 : TRANSMISSION

La transmission d'origine est la seule autorisée : 10x27

## ARTICLE 6 : TRAIN ROULANT

Un train avant est composé d'un axe, de deux jantes et de deux pneus.

Pneus avant, jantes, axe d'origine, les pneus doivent toucher la piste. Quand le camion roule, les jantes avant tournent.

Traitements et vernissage des pneus avant interdits.

Un train arrière est composé d'un axe, d'une couronne de deux jantes d'origine.

Pneus AR fournis par le club pour les courses.

Il est autorisé de coller les paliers sur le châssis et de coller les jantes plastiques sur l'axe.

## ARTICLE 7 : DIMENSIONS

Les trains AV et AR avec pneus montés doivent passer librement dans un gabarit de 72mm.

## ARTICLE 8 : MOTEUR

Le seul moteur autorisé est le FLY format NC2 Réf : FLY 79119. La présence de l'étiquette bleue d'origine est obligatoire. Il est autorisé de le fixer au châssis avec du ruban adhésif ou le coller.

## ARTICLE 9 : TRESSSES

Tresses autorisées NINCO Réf : 70101

## ARTICLE 10 : INTERDICTIONS DIVERSES

Pour ceux qui auraient des doutes sur des points précis du règlement voici une liste, non exhaustive, de ce qui est formellement interdit :

- installer des accessoires autres que ceux référencés dans ce règlement,
- Mettre des axes creux,
- De lester au-delà, du poids maxi,
- Modifier le rapport de transmission,
- Reprendre de la matière sur la carrosserie ou sur le châssis,
- Abaisser artificiellement la garde au sol du châssis,
- De couper l'axe du moteur,
- De traiter les pneus...etc